

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

11 JUILLET 2022

PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget
et des infrastructures sportives

par

M. Tzanetatos

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Exposé de M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	4
IV. Discussion générale	6
V. Vote.....	12
VI. Rapport.....	12

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n’engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/3ARmL22>.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/3nYiFwx>.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : <https://parlwal.be/3c4WzH2>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du budget et des infrastructures sportives a examiné le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) – N° 1 – Annexe 8).

I. RÉSUMÉ

L'ensemble des recettes de la Région wallonne pour cet ajustement budgétaire s'élève à 19.608.231 milliers d'euros dont 17.820.068 relèvent des compétences du Ministre en charge du Budget et des Finances.

Au niveau des dépenses, pour ce qui concerne les compétences du Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, les crédits liés aux rémunérations (catégorie 1) ont été indexés de même que les crédits de catégorie 4 qui sont liés à l'évolution de l'inflation.

Par ailleurs, des modifications ont été enregistrées au niveau de certaines dépenses notamment sur les programmes suivants :

- le programme 12.041 : des crédits d'entretien et de gardiennage ont été prévus pour l'acquisition des nouveaux terrains à la suite de la mise en oeuvre de la stratégie immobilière;
- le programme 14.046 : des crédits de la SOWAER (MD) ont été revus à la baisse dans le cadre des opérations de trésorerie mais avec autorisation de dégradation de la trajectoire SEC de l'UAP pour garantir le niveau de dépenses;
- le programme 14.047 : des crédits ont été diminués de 1 million d'euros conformément à l'accord du Gouvernement sur les efforts structurels en matière de soutenabilité de la dette;
- le programme 19.001 : des crédits de liquidation destinés au programme WBFIn ont été augmentés de plus de 3 millions d'euros en CE et de plus de 15 millions d'euros en CL.

Par 8 voix contre 2, votre Commission a adopté le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

II. PROCÉDURE

En date du 29 juin 2022, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1003 (2021-2022) – N° 1) et le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) – N°s 1 et *1bis*) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives (Doc. 1003 (2021-2022) – N° 1 – Annexe 8 et Doc. 1004 (2021-2022) – N°s 1 et *1bis* – Annexe 8).

Les projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 et le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ont été envoyés en Commission du budget et des infrastructures sportives le 5 juillet 2022.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 7 juillet 2022, la Cour des comptes a adressé au Parlement le rapport de ses observations sur le premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1003/1004 (2021-2022) – N° 2).

Votre Commission s'est réunie le 11 juillet 2022 pour examiner le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) – N°s 1 et 1bis) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives (Doc. 1003 (2021-2022) – N° 1 – Annexe 8 et Doc. 1004 (2021-2022) – N°s 1 et 1bis – Annexe 8)

Un amendement (Doc. 1004 (2021-2022) – N° 4) a été déposé.

Ont participé aux travaux : MM. Bellot, Beugnies (Art. 47.3), Clersy, Collin (Président), Furlan, Hazée, Mmes Karpompele, Mauel, MM. Tzanetatos (Rapporteur), Witsel.

A assisté aux travaux : M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.

III. EXPOSÉ DE M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les aéroports et aérodromes régionaux

M. le Ministre souligne qu'au niveau de ses matières fonctionnelles, les augmentations constatées sur divers articles de base par rapport au budget initial sont imputées au mécanisme d'indexation des diverses subventions.

Ainsi, des articles de base enregistrent des diminutions significatives.

Il s'agit notamment du remboursement des frais supportés par Skeyes dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'accord de coopération et des conventions annexes. Lors de l'établissement du budget initial, les coûts terminaux de navigation aérienne à charge de la Région n'étaient pas connus. Dès lors, un montant provisionnel avait été inscrit au budget afin de supporter ces coûts. L'arrêté royal du 9 décembre 2021 a depuis fixé les coûts terminaux à charge de la Région et le montant inscrit au budget a été adapté en conséquence.

Une autre diminution concerne la dotation complémentaire à la SOWAER pour l'accomplissement des missions de sûreté. Celle-ci se voit diminuer d'un montant de 4,166 millions d'euros.

Cette diminution permet d'adapter la dotation à l'utilisation réelle qui a été constatée et s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la gestion des trésoreries de la Région wallonne au sens large et de l'ensemble des UAP.

Elle ne remet nullement en cause la réalisation des missions confiées à la SOWAER en matière de sûreté et de sécurité ; les dotations classiques étant, par ailleurs, indexées.

Dans le même cadre d'optimisation des trésoreries, la dotation relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information qui avaient été diminuée de 13 millions d'euros dans le budget initial a été ramenée à zéro dans le cadre de l'ajustement. Il s'agit d'une mesure d'économie *one-shot* concertée avec l'outil et qui tient compte des projections en matière de mesures d'accompagnement et de la trésorerie de la SOWAER. Cette diminution n'impactera ainsi pas la réalisation des mesures d'accompagnement, la trésorerie actuelle en mission déléguée de la SOWAER lui permettant d'assurer ses missions en 2022.

Il est, en outre, à relever que dans le budget (objet social) de la SOWAER l'inscription de la recette relative à la vente des actifs de Liege Airport se voit majorée d'environ de 2 millions d'euros.

Pour ce qui concerne l'aéroport de Charleroi, le dossier devra faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de la situation.

La SOWAER majore également sa prévision de recettes relative aux subventions en zone économique. Il convient de souligner que les subsides promérités par la SOWAER en vue de l'équipement des zones d'activité économique proviennent de diverses sources de financement. Il s'agit des crédits ordinaires relevant du budget général des dépenses de la Région wallonne, des crédits FEDER, des portefeuilles de projets ZAE aéroport de Liège dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, du crédit et des programmes SOWAFINAL.

Il est à noter que le retard suite à une erreur humaine au niveau de l'introduction des projets de la SOWAER, dans le cadre du programme de financement FEDER 2021-2027 n'a pas d'impact sur le budget ajusté 2022.

La responsabilité de la SOWAER est maintenant d'activer et de rechercher les sources de financement pour ne pas

mettre à mal les divers projets.

De manière générale, les principales dépenses d'investissement diminuent par rapport au budget initial 2022. La diminution la plus importante est observée au niveau des investissements portant sur l'aéroport de Liège. Cette diminution s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire qui a entraîné un ralentissement des investissements.

Par ailleurs, les recettes en lien avec la dotation relative aux mesures d'accompagnement et d'information et la dotation complémentaire pour les missions de sûreté ont été revues à la baisse.

La SOWAER a également inscrit en recettes un montant de 6 millions d'euros correspondant au solde de la subvention de 10 millions d'euros qui lui a été accordée pour le projet « démantèlement et recyclage avions », dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Dans le cadre de ce dossier, les premières dépenses concernant l'acquisition d'un terrain et des frais divers sont inscrits à hauteur de 3 590 000 euros dans le budget de la SOWAER.

Pour ce qui concerne la prise en charge des indemnités pour les riverains de Liège, le montant de 20 millions d'euros voté dans le cadre de l'initial 2022, conformément à la volonté du Gouvernement de procéder à une transaction n'a pas été modifié à l'occasion de cet ajustement budgétaire.

Dans le cadre des négociations menées, 605 riverains se sont montrés prêts à transiger sur 730 potentiellement indemnisables. Le projet de convention de transaction entre la Région wallonne et les riverains sera soumis au Gouvernement wallon prochainement.

Les infrastructures sportives

Le budget alloué aux infrastructures sportives est relativement stable. Une diminution des crédits de l'article de base 51.01 tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation est proposée afin d'alimenter l'article de base au départ du budget de M. le Ministre-Président qui permet de financer le volet « Ambassadeurs » du projet « Wallonie Ambitions Or ».

Il est à constater une diminution des moyens alloués aux articles de base 63.16 et 63.20. L'impact d'un million d'euros sur le programme s'inscrit dans le cadre des efforts structurels décidés par le Gouvernement.

En tant que ministre du Budget, M. le Ministre déclare qu'il se devait de montrer l'exemple afin de rencontrer l'objectif financier qui est celui du Gouvernement.

Ainsi, compte tenu des nombreux moyens complémentaires obtenus en faveur du département des infrastructures sportives depuis le début de la législature, cette décision n'impactera pas le secteur de manière démesurée.

Le budget classique alloué aux infrastructures sportives était auparavant de 52 millions d'euros par an, dont environ 30 millions d'euros pour de nouveaux projets. Depuis la législature 2019-2024, de nombreux financements complémentaires ont été dégagés en faveur du secteur, à savoir :

- 5 millions d'euros par an, entre 2020 et 2024, pour le projet « Wallonie Ambitions Or - Infrastructures sportives »;
- 300 000 euros par an, entre 2020 et 2024, pour le projet « Wallonie Ambitions Or - Ambassadeurs », en partenariat avec M. le Ministre-Président;
- 78,8 millions d'euros pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives grâce à un financement européen;
- 15 millions d'euros de moyens nouveaux pour l'appel à projets « Infrastructures partagées »;
- 130 millions d'euros pour les projets Planet Bike et Pôle sportif de haut niveau via le Plan de relance de la Wallonie;
- 24 millions d'euros pour la mise en oeuvre d'un mécanisme de soutien en faveur des clubs sportifs impactés par la crise de la Covid, en partenariat avec M. le Ministre Collignon;
- 26,5 millions d'euros pour la mise en oeuvre d'un mécanisme de soutien en faveur de la reconstruction des infrastructures sportives sinistrées lors des inondations de juillet 2021.

Ainsi, au cours de la législature 2019-2024, près de 301 millions d'euros ont été dégagés afin de compléter les crédits classiquement alloués au département.

La gestion immobilière et mobilière

Au niveau de la gestion mobilière et immobilière, il n'y a pas eu de variation au niveau des programmes 12.22 et 12.31. Il y a, en revanche, une variation à relever au niveau du programme 12.23 qui fait suite à la mise en oeuvre de la stratégie immobilière dont l'augmentation des moyens résulte des marchés suivants :

- Namur Boulevard Mélot Crosspoint, nouveau site : 110 000 euros TVA comprise estimés;
- Jambes axe Bovesse - avenue Prince de Liège, rondes d'ouverture - fermeture : 20 000 euros TVA comprise estimés;
- Mons, place du Béguinage, rondes d'ouverture - fermeture : 30 000 euros TVA comprise estimés;

- Liège, rue Côte-d'Or : 15 000 euros estimés;
- Jambes, site du Sart-Hulet : 100 000 euros estimés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les prix de l'énergie, les départements fonctionnels ont confirmé que les besoins ne devraient pas être revus cette année grâce aux marchés en cours.

Il est cependant évident que la répercussion risque d'être forte pour 2023.

Au niveau du budget et des finances, hormis les variations compensées et les adaptations aux paramètres macro-économiques, l'évolution principale se situe au niveau de l'outil informatique WBFIn.

Relativement à l'AB 12.03.11, l'augmentation des moyens est justifiée par l'indexation et le coût supérieur relatif au support et à la maintenance qui ont été nécessaires lors des premiers mois de démarrage.

Relativement à l'AB 74.02.22, l'augmentation des moyens en crédits de liquidation fait suite à la révision de la livraison de certains modules entre l'administration et le prestataire NRB.

En effet, afin de sécuriser les livraisons des divers modules, le prestataire et le pouvoir adjudicateur ont établi un plan de contingence en 2021 et un glissement de certaines fonctionnalités. Tout ce qui relève de la comptabilité analytique et du reporting entre autres entre janvier et juin 2022 a été opéré alors que cela était planifié avant décembre 2021. Ces éléments ont un impact direct sur la facturation des projets métiers sous-jacents, mais également sur la facturation des projets transversaux tels que les formations, la reprise de données, la dématérialisation et les accès. Toutes les factures prévues initialement en 2021 ne seront envoyées qu'au terme des travaux, raison pour laquelle des crédits supplémentaires en liquidation ont été obtenus.

Au vu de l'évolution du dossier WBFIn, il apparaît que cette solution était nécessaire.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

1. Questions et observations des membres

Les aéroports et aérodromes régionaux

M. Clersy souligne le fait que M. le Ministre s'est appliqué les règles qu'il a recommandées aux autres membres du Gouvernement.

Ainsi, la dotation complémentaire à la SOWAER pour l'accomplissement des missions de sûreté a diminué de près de 4 millions d'euros. Il en va de même pour la dotation à la SOWAER relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information, soit - 2,834 millions d'euros.

M. Clersy tient à mettre en exergue le projet d'installation d'un atelier de démantèlement et de recyclage d'avions à côté de l'aéroport de Charleroi.

Il estime que c'est un très bon projet. Un appel à projets a été lancé par la SOWAER en début d'année. C'est une bonne nouvelle pour la région de Charleroi, mais aussi pour l'économie circulaire.

Un budget de 29 millions d'euros est prévu au niveau de la Wallonie.

Il convient de s'interroger sur la manière dont l'aéroport de Charleroi sera associé à ce projet. Il apparaît qu'il n'est pas repris dans le consortium retenu par le Gouvernement, mais il pense qu'il y a du lien à faire entre ces deux dossiers.

L'intervenant aborde ensuite deux dossiers propres à BSCA.

Les 42 riverains qui avaient introduit une plainte à l'encontre de l'aéroport se sont vu attribuer collectivement la somme de 1 million d'euros. Les riverains reprochaient à la direction de l'aéroport de ne pas avoir fait d'étude d'incidences préalable, d'avoir fait preuve d'une tolérance pour certains vols qui atterrissaient ou décollaient trop tôt ou trop tard et surtout d'avoir tardé à prendre des mesures d'accompagnement pour les riverains.

Le Commissaire souhaite savoir quelle sera l'attitude de la Région dans ce dossier et en particulier si un recours est envisagé.

M. Clersy évoque le dossier de la société de consultance Brainwin. Cette société réclamait à BSCA des dommages et intérêts à hauteur de 8 millions d'euros pour non-respect de contrat. En 2007-2008, l'aéroport de Charleroi a fait appel à la société Brainwin pour concrétiser son *business plan*.

Il était alors convenu que le consultant recevrait une rémunération fixe. Toutefois, une autre convention avait été

signée par la seule présidente du conseil d'administration de l'époque qui prévoyait une participation aux résultats d'exploitation. Cette convention ne respectait pas certaines réglementations. Dans ce cadre, la société a porté l'affaire en justice sans avoir gain de cause. Cependant, il y a quelques mois, c'est au civil que Brainwin attaquait BSCA pour dénonciation abusive de contrat. L'affaire a été plaidée voici peu. Les juges ont demandé à la société Brainwin et à BSCA de trouver un accord.

L'intervenant demande quels engagements ont été pris afin de minimiser l'impact financier de ce litige pour BSCA et quelles sont les tractations entre les parties.

M. Clersy note que l'AB 31.05.32 porte sur une subvention à Liege Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport. Cet article de base est en augmentation de 669 000 euros.

Dans la justification, il est indiqué que cette subvention est liée à des frais portant sur l'utilisation des terrains, constructions et infrastructures aéroportuaires mis à disposition par la SOWAER.

Il demande ce que recouvrent précisément ces missions de service public et si celles-ci ne pourraient pas être prises en charge par l'exploitant de l'aéroport, comme pour d'autres types d'activités économiques. Le cas échéant, il désire savoir ce que mentionnent les règles européennes sur la question.

M. Witsel relève que les crédits relatifs aux mesures d'accompagnement et d'insonorisation sont supprimés. Il se demande comment ces mesures pourraient être financées si le poste budgétaire n'est pas alimenté.

M. Tzanetatos note que pour ce qui concerne la Division organique 14, au programme 04, la SOWAER voit sa subvention réduite à zéro pour la mise en oeuvre de ses mesures d'accompagnement.

Il suppose que cela consiste en une économie, qui vise à dire que la SOWAER dispose d'une trésorerie suffisante pour procéder à ses missions, mais sans toucher au moindre argent wallon supplémentaire. Cela concerne des rachats et des insonorisations de maisons.

L'intervenant souhaite que M. le Ministre fasse part de sa « philosophie » à travers cette nouvelle mesure d'économie qui rentre dans un cadre plus global.

Au niveau de la SOWAER, M. Tzanetatos relève que le projet de démantèlement représente un budget de 6 millions d'euros, dont 3,59 millions d'euros, dans un premier temps, vise à l'acquisition du terrain. Au total, cela englobe un budget de 28,9 millions d'euros.

L'intervenant souhaite connaître l'affectation du surplus compris entre les montants de 28,9 et 3,59 millions d'euros.

Les infrastructures sportives

M. Beugnies aborde la problématique de la pénurie de piscines. Le bilan en matière de construction de piscines est catastrophique. L'actualité met en évidence l'impossibilité pour les élèves d'apprendre à nager du fait d'un manque de piscines.

En Wallonie, on serait actuellement à 1 bassin pour 33 000 habitants, tandis que la Flandre est à 1 bassin pour 22 000 habitants, en guise d'exemple.

Lorsque l'on examine cet ajustement budgétaire, on peut comprendre que ce n'est pas grâce à cet exercice que l'on va créer beaucoup de piscines.

Lors de l'examen du budget initial pour l'année 2022, M. le Ministre Crucke a dit qu'il manquait 60 bassins pour permettre à tous les enfants qui fréquentent l'école primaire d'apprendre à nager. Il a ajouté qu'il réfléchissait à la formule qui permettra de solutionner le problème.

Un petit bassin d'apprentissage coûterait 1,5 million d'euros. Il faudrait donc au minimum 90 millions d'euros pour rattraper ce retard.

Mme la ministre en charge de l'Éducation au sein du Gouvernement de la Communauté française a aussi reconnu le manque de piscines.

Si l'école n'est plus capable de garantir l'apprentissage de la natation, il va y avoir des inégalités sociales importantes puisque seuls les enfants de parents qui ont des moyens financiers suffisants pourront prendre des cours de natation dans des piscines privées.

M. le Ministre a récemment reconnu dans un article de presse que le manque de piscines était un réel problème. Dans le même article, il est expliqué que le budget consacré aux piscines correspond à 5,98% du budget total des infrastructures qui est de l'ordre de 70 millions d'euros. Cela fait donc à peine 4,2 millions d'euros.

M. le Ministre Crucke déclarait que pour rattraper le manque de piscines et garantir les cours de natation, il fallait tabler sur 90 millions d'euros. Or, M. le Ministre y consacre seulement 4,2 millions d'euros.

On cite le chiffre de 100 millions d'euros pour une piscine olympique, alors qu'avec 10 millions de moins, on peut construire 60 bassins d'apprentissage.

Il convient de s'interroger sur les priorités : avoir une piscine olympique ou garantir et permettre à tous les enfants

d'apprendre à nager à l'école. Pour le PTB, il est plus important d'apprendre aux enfants à nager à l'école.

L'amendement (Doc. 1004 (2021-2022) – N°4), déposé par M. Beugnies, vise à ajouter un nouvel article de base qui s'intitule « Subvention pour la construction de nouvelles piscines » dans le programme 47 « Infrastructures sportives ».

Cet AB serait crédité de 90 millions d'euros. Ceux-ci seraient compensés par 90 millions d'euros en moins, en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits dans le programme 122 « Plan de relance de la Wallonie et la Facilité pour la relance et la résilience européenne ». Cet amendement est neutre budgétairement.

Les 60 bassins d'apprentissage pourraient avoir un double objectif : d'une part, apprendre à tout un chacun à nager et, d'autre part, de servir de point d'eau en dehors des heures scolaires.

Ces bassins d'apprentissage pourraient également servir de point d'eau lors de périodes de canicule, par exemple.

M. Clersy relève que les infrastructures sportives de quartier se voient grevées de près de 1 million d'euros au budget ajusté. C'est assez interpellant alors que l'on sait que la crise sanitaire a révélé le besoin pour une série de personnes d'avoir, à proximité de chez elles, des lieux pour faire du sport. Parallèlement, on sait que le subventionnement à ce type d'infrastructures a été diminué sur base décrétole.

Il souhaite savoir si des projets très spécifiques ont été touchés par cette diminution de subsides et si des pourparlers ont été engagés avec Mme la Ministre Morreale, pour voir s'il pouvait y avoir un mécanisme de compensation pour un dossier qui est à la frontière entre le sport et l'appui à des publics potentiellement plus fragilisés et à la cohésion sociale.

Le commissaire note que M. le Ministre a déclaré que le projet Planet Bike devrait voir le jour. On parle de 30 millions d'euros octroyés à ce projet dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. M. le Ministre Crucke avait indiqué que la SOGEPA avait chargé le cabinet Deloitte de définir un *masterplan* et d'identifier diverses sources de financement complémentaires.

Il souhaite prendre connaissance des éléments qui sous-tendent cette étude et des sources de financements complémentaires qui ont été identifiées.

Il s'interroge sur la manière dont les conclusions de l'étude seront rencontrées et sur la garantie de viabilité financière du projet.

Pour ce qui concerne l'hippodrome de Wallonie, M. Clersy rappelle que M. le Ministre Crucke avait confié une étude à une agence-conseil et que la SOGEPA avait diligenté l'opération.

L'étude portait sur le projet industriel de l'hippodrome de Ghlin, et plus spécifiquement sur l'optimisation de son développement économique, sportif et sociétair. Elle visait également à analyser l'efficacité et la solidité de son assise financière et de son actionnariat.

Il y a quelques mois, M. le Ministre a indiqué qu'il avait transmis dans son intégralité ce rapport à l'hippodrome de Wallonie ainsi qu'au Collège provincial du Hainaut.

L'intervenant demande comment seront rencontrées ces recommandations.

M. Witsel estime que les infrastructures sportives devraient être utilisées de manière plus optimale, tout en garantissant une offre diversifiée.

A cet égard, force est de constater que les crédits dans le cadre de certains programmes sont revus à la baisse alors que la Région doit encore rénover et compléter le parc existant, à l'exemple des piscines et des infrastructures sportives qui ont été inondées.

Il estime que la politique en matière d'infrastructures sportives doit être considérée comme une politique prioritaire, alors que certains crédits ont été diminués.

Pour ce qui concerne les grands projets tels que le projet Planet Bike ou le Pôle sportif d'excellence, M. Witsel souhaiterait avoir des indications sur l'état d'avancement et sur l'existence éventuelle de variations au niveau des moyens budgétisés.

M. Tzanetatos constate que le programme est estimé à 65,623 millions d'euros en crédits d'engagement, soit 1,15 million d'euros en moins, et à 60,657 millions d'euros en crédits de liquidation, soit 1,2 million d'euros en moins.

IL désire savoir si ces diminutions remettent en cause le programme « Wallonie Ambitions Or » et quel était l'impact sur celui-ci.

Parallèlement, puisqu'il y a une diminution des subventions à l'égard des communes et des RCA, il convient de se demander dans quelle mesure ces économies structurelles n'allaient pas les pénaliser s'il y avait des correctifs.

Il convient de prendre connaissance de l'état de la discussion avec les opérateurs concernés.

Les intervenants à cette discussion générale partagent l'objectif de mettre à disposition de la population des points d'eau permettant l'apprentissage de la nage aux plus jeunes. Cependant, on est tenu par des difficultés d'ordre budgétaire. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut redresser la barre du budget et, à cet égard, la politique menée par le Gouvernement wallon est d'offrir des structures adéquates aux futurs nageurs et pallier aux différences sociales et économiques que certains jeunes peuvent avoir contrairement à d'autres, puisque le seul moyen pour certains d'appréhender la natation réside à travers les cours dispensés dans les établissements scolaires.

La gestion immobilière et mobilière

Pour ce qui concerne la Division organique 12 relative aux bâtiments de la Région wallonne, M. Tzanetatos désire savoir si sur la liste des bâtiments et des divers montants, on a pu estimer les divers marchés relatifs à chacun des bâtiments et, si cela n'est pas tout à fait complet, ce qu'il manque comme information à communiquer pour que l'on puisse avoir une vue d'ensemble.

Les finances

Pour ce qui concerne la Division organique 19 relative aux finances et, de manière plus large WBFIn, M. Tzanetatos constate que les crédits du programme 01 sont destinés à couvrir les dépenses générales du fonctionnement au sein de la division organique. Les besoins de la Cellule WBFIn sont intégrés. Il s'agit de montants importants. Ce programme a été réalisé et lancé le 1^{er} janvier 2022, avec le travail qu'il a fallu abattre pour le mettre en place.

L'intervenant souhaite en savoir davantage sur les points sur lesquels les investissements devaient être réalisés par rapport à ceux ciblés dans le budget ajusté.

Le programme 36 de cette même Division organique concerne la dette. Une mesure d'économie structurelle de 5 millions d'euros est envisagée. L'intervenant interroge sur la manière dont cette économie est réalisée au sein de ce programme.

Pour ce qui concerne l'article de base 91.17.10, le commissaire tient à souligner la correction qui tient compte des remarques de la Cour, et ce, afin de gagner davantage en transparence.

Autres observations

M. Tzanetatos relève au niveau de la Division organique 10, des crédits relatifs à des prestations d'assistance pour la Cellule d'audit, repris sous l'article de base 12.07.11.

Il y a une augmentation des crédits à hauteur de 40 000 euros, mais il n'y a pas de justification. En conséquence, il souhaite savoir à quoi correspond cette augmentation.

2. Réponses du Gouvernement

Les aéroports et aérodromes régionaux

A l'adresse de M. Clersy, relativement à la diminution de la dotation de la SOWAER, **M. le Ministre** souligne que le Gouvernement a voulu montrer l'effort par rapport à cela.

Relativement à la question portant sur le projet de démantèlement d'avions, M. le Ministre précise que globalement 10 millions d'euros ont été investis pour l'acquisition et l'aménagement porté par la Région wallonne dans le cadre du soutien supplémentaire au projet et 29 millions d'euros pour la partie hangars et formation propre au projet et au coeur du projet.

Le Conseil d'administration de BSCA a confirmé son intérêt en juin 2021 et a travaillé à une mise à disposition d'une partie de la zone aéroportuaire pour créer des bretelles d'accès aux hangars. Des échanges se font de manière assez régulière. Cela permet en plus de travailler sur l'image de l'aéroport et montrer l'intérêt pour une vision durable du développement de tout le cycle du milieu aéroportuaire.

M. le Ministre précise qu'au niveau du litige de 1 million d'euros avec les 42 riverains, pour l'instant, on est dans l'attente d'une note de la SOWAER concernant l'opportunité ou non d'aller en Cassation. Sur la base de cette note, il sera statué sur l'opportunité ou pas de suivre l'avis de la SOWAER par rapport à cette problématique.

Il indique qu'au niveau des litiges de riverains avec Liege Airport, il est prévu de faire passer le projet de trains d'actions au niveau du Gouvernement le 19 juillet 2022. On pourra détailler davantage le contenu de cette note qui sera publique dès que la décision du Gouvernement sera prise. L'envie de régler cela et de respecter les engagements pris est bien présente.

Pour ce qui concerne Brainwin, M. le Ministre répond que la transaction a été validée par le Conseil d'administration qui est compétent. Il n'appartient pas au Gouvernement de se saisir de cette problématique dont on parle depuis plus de 10 ans. Le dossier est clôturé et une transaction de l'ordre de 3,5 millions d'euros est prévue.

Au niveau de la dotation de Liege Airport pour la mission de service public, M. le Ministre répond qu'il n'y a jamais eu de remise en question de l'Union européenne par rapport à celle-ci. Il y a d'ailleurs une prescription par rapport à cela. La dotation est actée dans l'accord entre les actionnaires.

A la question portant sur la diminution de la dotation de la SOWAER et le fait que celle-ci pourrait compromettre les mesures d'accompagnement pour les aéroports, M. le Ministre répond que tel ne sera pas le cas. Le fait de diminuer les dotations était surtout une opération de trésorerie. On s'est assuré que la SOWAER avait la trésorerie en interne nécessaire pour pouvoir faire face à l'ensemble des politiques et des missions qui lui ont été confiées par la Région.

Il n'y aura donc pas de problème pour financer l'ensemble des missions déléguées qui sont les siennes.

Les infrastructures sportives

M. le Ministre déclare à l'adresse de M. Beugnies qu'il partage le constat au niveau des piscines. Cependant, s'il n'y a pas de projet déposé, il est difficile d'augmenter le pourcentage qui a été signalé de 6% du budget des infrastructures. S'il n'y a pas de porteur, il est compliqué d'avancer en termes de financements.

Il rappelle l'ampleur du Plan Piscines pour lequel une enveloppe de 110 millions d'euros a été dégagée, 50% en prêts à intérêt 0 et 50% en subsides. Au sein du Plan piscines, 33 projets ont été retenus en mai 2018. Au vu de l'avancée de ces projets, six ont été abandonnés. Cela a permis de réaffecter l'enveloppe, car on n'a pas voulu la diminuer même si des projets étaient annulés. On a donc réinvesti et l'on n'a pas fait d'économie au détriment des piscines. On a repris le montant et l'on a aidé les porteurs de projets à investir. Force est toutefois de constater que seulement deux projets sont terminés et que les autres sont en phase de finalisation.

M. le Ministre dit espérer que l'ensemble des projets sera terminé d'ici 2024.

Il est vrai que le Plan piscines n'a pas permis d'augmenter le nombre de mètres carrés disponibles de plans d'eau. Cependant, on ne peut pas dire que l'on n'investit pas. M. le Ministre est d'avis de davantage inciter les porteurs de projets à travailler. Il convient d'avoir à l'esprit que ce qui fait peur dans le développement d'un projet de piscine, ce n'est pas l'investissement, mais la charge qui en résulte. Il faut tenter de faire des investissements conjoints avec d'autres communes et de travailler sur la supracommunalité avec des projets de collaboration améliorée, ce qui permet d'ailleurs d'augmenter le taux de subvention de 10%.

On ne peut pas dire que le Gouvernement n'investit pas dans les infrastructures sportives, car cela reste très important. Le Gouvernement en est conscient et n'essaie pas de mettre cela au second plan.

Globalement, depuis le début de la législature, 301 millions d'euros ont été dégagés en plus des crédits classiques, ce qui démontre l'intérêt du Gouvernement pour le milieu sportif. La plupart des investissements lancés, aussi bien « Wallonie Ambitions Or », la rénovation énergétique des bâtiments que les infrastructures partagées, pouvaient donner lieu à des projets de piscines. Le constat posé est que les porteurs de projets ne sont pas là et ne répondent pas, et ce, plus que probablement par rapport à la gestion de l'infrastructure dans un deuxième temps.

Au niveau de la pratique des sports de quartier, M. le Ministre répond qu'il pourrait initier une réflexion avec Mme la Ministre Morreale, l'idée étant d'avoir une vision sur les crédits d'investissement sportifs et d'infrastructures, au sens large, puisque l'on peut de toute façon avoir des réallocations budgétaires.

Par sa prise de position, M. le Ministre veut montrer que tout le monde doit pouvoir faire des efforts, même si ce n'est jamais agréable. Il veut montrer l'exemple.

Les investissements réalisés dans le sport en Région wallonne depuis le début de la présente législature pèsent pour plus de 300 millions d'euros, en plus des crédits classiques de 52 millions d'euros par an. Si l'on se focalise sur 5 ans, cela fait 300 millions plus 260 millions, ce qui est loin d'être négligeable.

Au niveau de la réflexion portant sur le projet Planet Bike et sur les conclusions de l'étude portée par la SOGPA qui était confiée au bureau Deloitte, il est patent qu'ont été mises en évidence les difficultés de porter un projet de cette ampleur avec une enveloppe de 30 millions d'euros. C'est cela qui a poussé la réflexion du Gouvernement ainsi que la volonté de la globaliser avec le Pôle sportif d'excellence multidisciplinaire, et ce, à partir du moment où l'on avait avancé sur l'acquisition du terrain.

D'expérience, on peut affirmer que les difficultés résident dans la gestion quotidienne de l'outil. Cela démontre que l'on devra porter une réflexion en profondeur par rapport au modèle de gouvernance du projet sportif que l'on voudra porter. Cela montre également que l'on doit développer un intérêt au-delà de l'attractivité liée au cyclisme. C'est pour cela qu'une enveloppe de 100 millions pour un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire a été dégagée, l'idée étant de réfléchir à la manière de capter et d'amener les investissements. En effet, si l'on ne fait pas les investissements de base, cela va être compliqué d'attirer des investissements privés dans un deuxième temps. Dès lors, il faut pouvoir présenter un projet attractif, une espèce de *masterplan* attractif. Le Gouvernement est en pleine réflexion par rapport à cela. Une note, actuellement en préparation, sera examinée dans ce sens au Gouvernement. Il convient d'avoir une réflexion globale entre les deux projets, soit Planet Bike et le Pôle sportif d'excellence.

Pour ce qui concerne l'hippodrome de Wallonie, M. le Ministre indique que d'un point de vue budgétaire, il n'y a pas eu de variation.

Le Gouvernement a eu des échanges avec le conseil d'administration ainsi que les cabinets de M. le Ministre-Président et de M. le Ministre en charge de l'Économie. Il a été prévu d'organiser une réunion avec l'hippodrome, mais à ce jour, la date de cette réunion n'a pas encore été fixée. Force est d'admettre que sur la base des analyses et des réactions à la suite de l'étude, il semble qu'il sera difficile de trouver une solution qui permette de concilier l'ensemble des intérêts. La réflexion est complexe et il faut prendre le temps nécessaire afin d'aboutir à quelque chose de construit pour ce projet. En particulier, il faut travailler sur un modèle qui permettra, à terme, de réduire la dépendance de l'hippodrome au financement récurrent de la Région.

A la question portant sur les crédits « Infrastructures sportives », M. le Ministre répond que cela lui a permis de retracer les investissements et de recentrer l'importance du sport dans les politiques menées pour le Gouvernement. Ce sont 301 millions d'euros ajoutés à 260 millions d'euros en crédits classiques. Cela fait près de 600 millions d'euros pour l'ensemble de la législature. Ce sont donc des investissements assez conséquents pour le sport.

Les finances

A l'adresse de M. Tzanetatos, M. le Ministre précise que l'augmentation de 40 000 euros correspond à une mission confiée au service commun d'audit dans le cadre de sa mission de suivi et d'évaluation des *milestones* du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) pour la Région.

Pour ce qui concerne l'article de base 74.02, l'augmentation des moyens en crédits de liquidation fait suite à la révision de livraison de certains modules entre l'administration et le prestataire.

Afin de sécuriser les livraisons de ces divers modules, le prestataire et le pouvoir adjudicateur ont établi un plan de contingence en 2021 et un glissement de certaines fonctionnalités entre janvier et juin 2022. Cela a été opéré alors qu'elles étaient planifiées avant décembre 2021. Ces éléments ont un impact direct sur la facturation des projets « Métiers sous-jacents », mais également sur la facturation des projets transversaux, tels que « Formations », « Reprise » et « Données ». Toutes ces factures prévues initialement en 2021 seront envoyées au terme des travaux, raison pour laquelle des crédits supplémentaires en liquidation ont ainsi été obtenus.

Au vu de l'évolution du dossier WBFIn, il semble que cette solution était nécessaire.

3. Répliques des membres

Les infrastructures sportives

M. Beugnies déclare que le Plan piscines était nécessaire. Le Groupe PTB ne l'a d'ailleurs jamais remis en cause. Il était tellement nécessaire que de nombreuses piscines communales ou issues d'intercommunales ont été construites dans les années 1970 - 1980 et étaient devenues de véritables « passoires » énergétiques. Cependant, ce plan n'augmente pas le nombre de piscines.

Mme la Ministre Désir a déclaré au Parlement de la Communauté française que tout ce qu'elle peut faire est d'encourager les pouvoirs organisateurs à collaborer pour tenter d'avoir des cours de natation. Son rôle se bornant à cela, le reste dépendant de la Région wallonne.

L'intervenant constate que M. le Ministre le renvoie vers les auteurs de projets, en précisant qu'il n'y a pas d'auteurs de projets. Et, dans le même temps, il explique la raison pour laquelle il n'y en a pas.

Il est, en effet, évident que si une commune fait un appel à projets pour une piscine, elle sait pertinemment que M. le Ministre ne subsidiera pas à 100%, qu'elle va devoir s'endetter, alors que les communes sont déjà endettées.

Il y a encore le problème de l'entretien des piscines.

Pour l'intervenant, il conviendrait qu'à un moment donné, il y ait une aide aux communes de la part de la Région wallonne pour assurer l'entretien des piscines.

Ce qui est important, c'est de garantir que les enfants puissent être capables de nager.

L'apprentissage de la natation est essentiel. Or, dans un pays aussi riche que la Belgique on n'arrive plus à le garantir. C'est pour cela qu'il faut plus de moyens.

M. Clersy remercie M. le Ministre pour l'ouverture manifestée par rapport au soutien des infrastructures de sports de quartier. Il est, aux yeux de l'intervenant, important que l'on puisse dégager des moyens pour ce type d'infrastructures. Il espère que le contact qu'il devrait avoir avec Mme la Ministre Morreale pourra être positif en la matière.

M. Clersy se dit intéressé par le *masterplan* que M. le Ministre entend développer en associant le projet Planet Bike au projet de Pôle sportif d'excellence.

Pour ce qui concerne la question relative à l'hippodrome de Wallonie, M. Clersy reconnaît la nécessité de la préservation de l'outil, mais aussi le fait que l'étude devrait permettre de rapprocher les points de vue.

M. Witsel relève qu'une note sortira le 19 juillet 2022. Il sera attentif à la réflexion globale que M. le Ministre mettra en place, à savoir un *masterplan*, pour tenter d'unifier le Pôle sportif d'excellence et le projet Planet Bike.

V. VOTE

Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives a adopté le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

VI. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
N. TZANETATOS

Le Président,
R. COLLIN